

Questions orales

● (1425)

LA DATE LIMITE DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'échéance arrive le 2 janvier. Il a fallu deux ans au gouvernement pour négocier cet accord. Et deux mois aux rédacteurs spécialisés pour en rédiger une version provisoire. Le premier ministre et le vice-premier ministre voudraient que les Canadiens étudient ce texte juridique compliqué de 1 200 pages, dans un délai aussi serré, soit en quelques jours, pour respecter l'échéancier des Américains. Pourtant, une fois cet accord signé, le Congrès, les hommes d'affaires et les professionnels américains auront des mois pour l'examiner, en discuter et peut-être le modifier.

Des voix: Non.

M. Turner (Vancouver Quadra): Mais les Canadiens n'auront que quelques jours pour en mesurer les répercussions sur leur emploi, leur entreprise ou leur profession. Les premiers ministres provinciaux se heurtent au même problème eux aussi.

Le vice-premier ministre pourrait-il me dire pourquoi les Canadiens doivent suivre la cadence établie par les Américains? Pourquoi doivent-ils se conformer à un calendrier arrêté aux États-Unis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est bien malheureux à dire, mais le chef de l'opposition fait complètement fausse route. Je m'étonne beaucoup de le voir adopter une telle attitude aujourd'hui étant donné que son parti, lorsqu'il a négocié le Pacte de l'automobile, n'a pas jugé bon de le présenter à la Chambre. Il n'a pas jugé bon non plus de le soumettre à un comité ou de le faire examiner partout au Canada puisque le Pacte de l'automobile était une mesure d'envergure nationale. Il ne l'a pas renvoyé au Sénat. Je trouve très étrange cette politique de deux poids deux mesures de la part de ce parti.

La vérité, c'est que le très honorable député sait fort bien qu'un projet de loi est nécessaire pour donner force de loi à ce traité. Des modifications législatives devront être adoptées. La Chambre étudiera les projets de loi qui lui seront présentés en conséquence. Ces mesures devront être renvoyées aux comités concernés, et elles devront être approuvées et ratifiées par le Sénat. De quoi l'honorable député a-t-il peur?

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA SOCIÉTÉ AIR CANADA—LA GRÈVE TOURNANTE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre. La grève tournante d'Air Canada cause déjà de graves ennuis aux voyageurs, aux agences de voyage et aux autres entreprises. Il n'est certes pas exagéré de dire que le gouvernement a été averti de cette grève à l'avance. Même le commissaire-conciliateur avouait dans son rapport au ministre il y a

quelque temps qu'il était incapable de faire des recommandations précises.

Depuis qu'il a reçu ce rapport, qu'a fait le gouvernement pour tenter d'empêcher cette grève? Est-ce que quelqu'un du côté du gouvernement, c'est à dire le ministre du Travail ou un fonctionnaire de son ministère, a communiqué avec les deux parties pour tenter d'opérer un rapprochement? Quelles autres mesures le gouvernement a-t-il prises aux termes du Code canadien du travail pour tenter d'épargner à la population canadienne une grève du transport aérien, surtout à l'approche des fêtes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous voyons encore une fois l'illogisme de la politique de l'opposition libérale. Je me demande ce que le député préconise. Veut-il que nous forçons le retour au travail par voie législative avant qu'on en arrive à la grève générale?

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous demandons seulement ce que vous faites dans ce dossier.

M. Mazankowski: Je vais dire au très honorable député ce que nous faisons dans ce dossier. Il y a un conflit qui concerne exclusivement les deux parties et nous les encourageons à reprendre les négociations. Si une intervention s'impose, nous serons très heureux de nous exécuter. Pour le moment, on n'en a pas fait la demande, à ce qu'il me semble. Nous les incitons à se rencontrer et nous espérons qu'un rapprochement aura lieu.

Pour le moment, le gouvernement est prêt à offrir toute l'aide qui pourrait être utile aux deux parties pour les rapprocher d'un règlement négocié. En fin de compte, c'est ainsi que cette affaire devrait être réglée.

● (1430)

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le gouvernement s'imagine peut-être que cette grève va se régler d'elle-même, mais les voyageurs qui sont laissés en plan croient que c'est maintenant que le gouvernement doit intervenir et faire quelque chose pour tenter de régler la grève.

[Français]

LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, tout le monde comprend l'importance accrue que revêt le transport aérien, particulièrement à l'approche des Fêtes. Les passagers désirent que les avions décollent aux heures prévues. Les Canadiens veulent savoir ce que le gouvernement fait, quelle mesure il prend pour tenter de régler cette grève. C'est la question que je veux poser et la suggestion que je veux faire: Est-ce que le vice-premier ministre croit que le temps est venu de nommer un médiateur ou alors quelle autre mesure le gouvernement entend-il prendre pour tenter de rapprocher les parties, de les inciter à mieux négocier pour en arriver à signer une entente? C'est ce que nous désirons savoir.